

FINANCES**Budget Primitif 2009**

Décision modificative n°1

A/ Budget ville

B/ Budget annexe d'assainissement

C/ Budget annexe du chauffage centre-ville

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

La première décision modificative a pour vocation d'intégrer les résultats du compte administratif 2008 et les reports d'opérations d'investissement de 2008 sur 2009.

D'autres propositions nécessitant une prise de décision sont également intégrées à celle-ci.
(le détail vous est présenté ci-dessous).

VILLE

Le compte administratif 2008, approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 26 mars dernier, fait apparaître un résultat global brut de 2 669 720,90 € avec un excédent de fonctionnement de 6 706 632,13 € et un déficit d'investissement de 4 036 911,23 €.

Ce résultat de clôture est inscrit dans cette première décision modificative.

Les reports d'investissement 2008 s'élèvent en dépenses à 15 219 971 € et en recettes à 12 857 677 €.

Le résultat net est alors de 307 426,90 €.

Ce résultat sera affecté à la diminution de l'enveloppe d'emprunt.

Les principales recettes proviennent essentiellement du versement anticipé du FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) ainsi que de l'ajustement de la fiscalité.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie française, la loi de finances rectificative 2009 a prévu de verser par anticipation le FCTVA dû au titre des dépenses réalisées en 2008 dès 2009.

La somme estimée par la ville s'élève à 2 590 000 € Le dossier a été transmis aux services préfectoraux pour vérification.

Le versement effectif de cette somme devrait intervenir fin juin.

L'ensemble des données de fiscalité (bases et allocations compensatrices) ainsi que la dotation générale forfaitaire ont depuis le vote du budget été notifiées par les services fiscaux de l'Etat. L'ajustement de ces prévisions budgétaires est donc intégré dans cette première décision modificative conformément au rapport transmis au conseil municipal de mars dernier.

On peut donc noter une revalorisation de :

- 215 227 € pour la DGF (Dotation globale de fonctionnement),
- 372 311 € pour les compensations,
- et 585 066 € pour le produit fiscal.

A ces deux points s'ajoute une recette de 567 900 € correspondante à la restitution de la consignation pour le bien situé au 42 rue Jean Jaurès.

Ces recettes supplémentaires permettent l'inscription budgétaire de nouvelles dépenses ou de compléments de crédits aux actions engagées mais également de réduire le recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement :

- des subventions et participations accordées par la ville aux associations et aux partenaires extérieurs

L'OPH d'Ivry-sur-Seine a fait part à la Ville de nouvelles demandes de subventions. Il est proposé dans un premier temps et au vu du caractère exceptionnel d'intégrer les participations relatives à la Tour Casanova et aux cités Vanzuppe et Fauconnières soit 200 000 €.

La poursuite jusqu'à fin 2009 des deux OPAH Mirabeau et Ivry Port nécessite des financements complémentaires pour un montant total de 295 000 €.

Des crédits supplémentaires en direction des associations en terme d'actions culturelles mais également économiques sont inscrits pour 35 260 €.

- des opérations d'acquisition

La décision de préemption pour l'acquisition de la Manufacture des Ouillets a été prise par le bureau municipal pour un montant de 7 150 000 € auquel s'ajoute les frais de notaire estimés à 120 000 €. Le montant définitif des enchères n'était pas connu lors de la préparation budgétaire. La décision modificative intègre par conséquent un complément de crédit de 658 999 €.

D'autres acquisitions n'ont pu être anticipées. Afin de poursuivre la maîtrise du foncier sur le territoire ivryen, une somme de 2 200 288 € est demandée.

- des travaux d'aménagement de voirie

Deux opérations sont concernées :

Le pont Gosnat : le département a proposé un projet de soutènement et de plantation des talus longeant le pont. Afin de terminer cette opération, la ville doit apporter sa participation à hauteur de 45 600 €.

La rue Ledru Rollin : cette voie en mauvaise état est située dans le périmètre de la Passerelle Muller et du Parc des Cormailles, il est proposé par l'intermédiaire de cette décision modificative de lancer des travaux d'aménagement pour 210 000 €.

- un complément de crédit de 144 000 € pour le matériel spécifique

L'enveloppe initialement votée au budget primitif n'est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins des services. Après plusieurs étapes de priorisations des demandes, il s'avère néanmoins nécessaire de revoir à la hausse cette enveloppe.

- une provision pour les Assises de la jeunesse

Une enveloppe de 500 000 € est proposée afin de répondre aux propositions en direction des jeunes suite aux Assises.

Au final, l'ensemble de cette décision modificative permet de réduire de 402 033 € l'enveloppe d'emprunt votée au BP 2009.

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe d'assainissement est également concerné par la reprise des résultats de l'année précédente auxquels sont imputés des reports de dépenses d'investissement à hauteur de 748 025 €.

Les résultats de l'exercice 2008 sont composés par des excédents d'investissement de 3 399 968,53 € et de fonctionnement capitalisé à hauteur de 370 234,56 €.

L'équilibre est constitué par l'inscription en dépense d'une provision pour travaux pour 3 022 178,09 €.

CHAUFFAGE CENTRE VILLE

Ce budget est composé en recettes de la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente soit 309 043,34 € et 5 250,64 €.

L'équilibre est réalisé par l'inscription d'une dépense pour des frais d'honoraires.

P.J. : - tableaux

- DM n°1 (en annexe)

FINANCES

Budget Primitif 2009

Décision modificative n°1

A) Budget ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2009,

vu les résultats du compte administratif 2008,

vu le débat en commission démocratie finances du 15 juin 2009,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2009.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009

FINANCES

Budget Primitif 2009

Décision modificative n°1

B) Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2009,

vu les résultats du compte administratif 2008,

vu le débat en commission démocratie finances du 15 juin 2009,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009

FINANCES

Budget Primitif 2009

Décision modificative n°1

C) Budget annexe du chauffage centre-ville

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2009,

vu les résultats du compte administratif 2008,

vu le débat en commission démocratie finances du 15 juin 2009,

DELIBERE

par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 du budget annexe du chauffage centre-ville, ci-annexée.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009